

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 31 janvier 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-321

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 16 décembre 2019 pour laquelle vous avez apporté des précisions le 28 janvier dernier, visant à obtenir la liste ainsi que les permis décernés aux collèges privés depuis le 18 octobre 2018.

Vous trouverez en annexe des documents qui répondent à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,


originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 40

COLLÈGES SUBVENTIONNÉS (24)**Campus Notre-Dame-de-Foy
2006****Collège André-Grasset
1992****Collège Bart
1979****Collège Centennial
1972****Collège Ellis, campus de Drummondville
2006****Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
2007****Collège International des Marcellines
1991****Collège Jean-de-Brébeuf
2015****Collège Laflèche
1969****Collège LaSalle
2007****Collège Marianopolis
1969****Collège Mérici
2008****Collège O'Sullivan de Montréal inc.
1971****Collège O'Sullivan de Québec inc.
2008****Collégial international Sainte-Anne
2011****École de musique Vincent-d'Indy
1969****École de sténographie judiciaire du Québec
2004****École nationale de cirque
1988****Institut Teccart
2003****Séminaire de Sherbrooke
1969****Collège international Marie de France
1939****Collège Stanislas
1988****Collège TAV
2010****Collège Universel
2017**

COLLÈGES NON SUBVENTIONNÉS (47)
Académie de l'entrepreneuriat québécois inc. 2007
Air Richelieu 2014
CDE Collège 2011
Collège April-Fortier inc. 1995
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1971
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. 2015
Collège de l'immobilier du Québec 2007
Collège d'enseignement en immobilier inc. 2008
Collège de photographie Marsan 1985
Collège Herzing 1971
Collège la Cabriole 2004
Collège Multihexa Saguenay/Lac Saint-Jean 2009
Collège Salette inc. 1986
Collège St-Michel 2013
Collège technique de Montréal inc. 2007
Collège des Technologies de l'Information de Montréal 2014
École de danse contemporaine de Montréal 1991
École de danse de Québec 1996
École de management INSA 2018
École du show business 1999
Collège Inter-Dec 1985
École nationale de l'humour 1992
École nationale de théâtre du Canada 1987
Institut d'enregistrement du Canada enr. 2008
Institut supérieur d'informatique ISI 2007

Institut Trebas Québec inc. 1994
Isart Digital Montréal inc. 2016
Lachute Aviation 2015
Musitechnic Formation 1989
Syn Studio 2015
Cargair Ltée 2016
Eid Air Aviation 2017
Institut Quadrilium de Montréal 2017
École de pilotage Saint-Hubert inc. 2016
Passport Hélico 2017
Rubika, École supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. 2017
Collège Greystone 2017
École des entrepreneurs du Québec 2016
Hélicraft 2016
Collège d'aéronautique 2017
Collège Canada inc. 2013
Select Aviation 2017
Académie du savoir 2016
Collège l'Avenir de Rosemont 2019
École Pivaut Montréal Inc. 2019
Collège M du Canada 2019
Campus d'effets visuels inc 2019

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)
Liste des organismes scolaires

Date du rapport : 2019-12-04 10:06:02

Utilisateur :

Paramètre(s) du rapport

Ordre d'enseignement : Collégial

Critères spécifiques du collégial
Type d'organisme : Collège privé non subventionné

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
294901	Académie de l'Entrepreneurship 4660, montée Saint-Hubert, local 104 Longueuil (Québec) J3Y 1V1	info@academie-ent.com http://www.academie-ent.com	Collégial	514 360-7179 514 521-5298
693590	Air Richelieu 5800, route de l'Aéroport Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	info@airrichelieu.com www.airrichelieu.com	Collégial	450 445-4444 450 926-0430
693699	Collège d'aéronautique 300, boulevard Marcel-Laurin, bureau 200 Montréal (Québec) H4M 2L4	registraire@collegeaeronautique.com www.academyofaeronautics.com	Collégial	514 315-8762 514 807-7580
749720	Collège April-Fortier inc. 1001, rue Sherbrooke Est, bureau 350 Montréal (Québec) H2L 1N3	info@april-fortier.com http://www.april-fortier.com	Collégial	514 878-1414 514 521-5298
693735	Collège l'Avenir de Rosemont 3244, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1Y 1M7	collegelavenirderosemont@gmail.com collegelavenirderosemont.com	Collégial	438 998-2944 438 375-4558

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
277500	CDE Collège 37, rue Wellington Nord Bureau 101 Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	infosherbrooke@cde-college.com http://www.cde-college.com	Collégial	819 346-5000 819 346-4463
749747	Collège CDI Administration . Technologie . Santé 416, boul. de Maisonneuve O. bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	mohamed.slimani@collegecd.ca http://www.collegecd.ca	Collégial	514 849-1234 514 849-9034
250506	Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	rarsenault@ellis.qc.ca http://www.ellis.qc.ca	Collégial	819 388-6702 819 477-4556
692570	Centre de formation collégial en techniques équinés du Québec, le CEFTEQ 775, boulevard Saint-Luc Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 2G6	cabriole@videotron.ca http://www.cabriole.qc.ca	Collégial	450 359-7007 450 359-7008
692540	Collège d'enseignement en immobilier inc. 405, avenue Ogilvy, bureau 104 Montréal (Québec) H3N 1M3	info@collegecei.com www.college-cei.com	Collégial	514 905-1551 514 904-1453

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693755	Campus d'effets visuels Inc. 2261, avenue Papineau Bureau 105 Montréal (Québec) H2K 4J5	contact@campusvfx.com https://campusvfx.com/	Collégial	514 548-3366 514 565-9974
693710	Collège Greystone 410, rue St-Nicolas, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2P5	daniel.lefort@ilsc.com www.greystonecollege.com	Collégial	514 876-4572 514 876-4053
749758	Collège Herzing 1616, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1P8	cpage@mtl.herzing.ca www.herzing.ca	Collégial	514 935-7494 514 933-6182
749760	Collège Inter-Dec 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	interdec@collegeinterdec.com http://www.collegeinterdec.com	Collégial	514 939-4444 514 939-3046
692590	Collège de l'immobilier du Québec 600, chemin du Golf Montréal (Québec) H3E 1A8	info@collegeimmobilier.com http://www.collegeimmobilier.com	Collégial	514 762-1862 514 762-4975

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749548	Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 2000 Montréal (Québec) H3H 2T2	admission@collegelasalle.com http://www.collegelasalle.com	Collégial	514 939-2006 514 846-1595
693740	Collège M du Canada 8550, boulevard Newman Montréal (Québec) H8N 1Y5	admin@collegeM.ca www.collegeM.ca	Collégial	514 466-4646
691510	Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean 930, rue Jacques-Cartier Est Bureau C-200 Saguenay (Québec) G7H 7K9	jacques.perron@collegemultihexa.ca http://www.collegemultihexa.ca	Collégial	418 690-0270 418 690-1941
210508	Campus Notre-Dame-de-Foy 5000, rue Clément-Lockquell Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3	info@cndf.qc.ca http://www.cndf.qc.ca	Collégial	418 872-8041 418 872-8987
749553	Collège de photographie Marsan inc. 3536, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V1	ggervais@collegesallete.com http://www.collegemarsan.qc.ca	Collégial	514 525-3030 514 525-3314

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749795	Collège Salette inc. 3536, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V1	info@collegesalette.com http://www.collegesalette.com	Collégial	514 388-5725 514 388-5957
749761	Collège technique de Montréal inc. 8255, Mountain Sights, bureau 150 Montréal (Québec) H4P 2B5	info@mtccollege.com http://www.mtccollege.com	Collégial	514 932-6444 514 932-6448
693693	Collège Eid Air Aviation 101, rue du Ciel Bromont (Québec) J2L 2X4	info@eidair.net www.eidair.net	Collégial	450 534-0335
669542	L'École de danse de Québec 310, boul. Langelier, bureau 214 Québec (Québec) G1K 5N3	info@ledq.qc.ca http://www.ledq.qc.ca	Collégial	418 649-4715 418 649-4702
693681	École des entrepreneurs du Québec 503, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A8	martin.morissette@eequebec.com www.eequebec.com	Collégial	514 623-1237 514 398-9132
749995	École nationale de l'humour 2120, rue Sherbrooke Est, 7e étage Montréal (Québec) H2K 1C3	reception@enh.qc.ca http://www.enh.qc.ca	Collégial	514 849-7876 514 849-3307

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749672	École nationale de théâtre du Canada 5030, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L8	info@ent-nts.ca http://www.ent-nts.ca	Collégial	514 842-7954 514 842-5661
693750	École Pivaut Montréal Inc. 304-5333, avenue Casgrain Montréal (Québec) H2T 1X3	campuspivaut@gmail.com www.ecole-pivaut.ca	Collégial	438 290-5037
690530	École du Show-Business 1922, rue Ste-Catherine Ouest 6e étage Montréal (Québec) H3H 1M4	infoMTL@cunivsel.ca http://www.ecoledushowbusiness.com	Collégial	514 316-0220
359505	Institut d'enregistrement du Canada 390, Notre-Dame Ouest, bureau 320 Montréal (Québec) H2Y 1T9	montreal@recordingarts.com http://www.recordingarts.com	Collégial	514 286-4336 514 286-0650
693730	École de management INSA 460, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 302 Montréal (Québec) H3B 1A7	info@em-insa.com https://www.em-insa.com/	Collégial	514 923-9999
693720	Institut Quadrilium de Montréal 5285, boulevard Décarie, bureau 100 Montréal (Québec) H3W 3C2	info@institut-quadrilium.com www.institut-quadrilium.com	Collégial	514 488-8000

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693600	Isart Digital Montréal inc. 1440, rue Sainte-Catherine Ouest suite 1000 Montréal (Québec) H3G 1R8	viescolaire@isartdigital.com www.isartdigital.ca	Collégial	438 382-7466
303531	Institut supérieur d'informatique ISI 255, Crémazie Est Bureau 100 Montréal (Québec) H2M 1M2	info@isi-mtl.com www.isi-mtl.com	Collégial	514 842-2426 514 842-2084
749738	Institut Trebas Québec Inc. 550, rue Sherbrooke Ouest, 6e étage Montréal (Québec) H3A 1B9	infomtl@trebas.com http://www.trebas.com	Collégial	514 845-4141 514 845-2581
749841	Musitechnic Formation 1088, rue Clark Montréal (Québec) H2Z 1K2	info@musitechnic.com https://www.musitechnic.com	Collégial	514 521-2060 514 521-5153
693697	Passport Hélico 3320, avenue de La Gare Bureau 10 Mascouche (Québec) J7K 3C1	infos@passport-helico.com www.passport-helico.com	Collégial	450 474-4888 450 474-6323

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693603	Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. 430-5455, Avenue de Gaspé Montréal (Québec) H2T 3B3	contact@rubika-edu.ca http://rubika-edu.ca/	Collégial	514 243-9294
693695	Sélect aviation centre de formation 10-4789, boulevard Allard Drummondville (Québec) J2A 2R8	info@selectaviation.com selectaviation.com	Collégial	819 850-0909
693570	Collège des Technologies de l'Information de Montréal 1255, boulevard Robert-Bourassa Bureau 100 Montréal (Québec) H3B 3V8	info@montrealcollege.ca www.montrealcollege.ca	Collégial	514 312-2383
693550	Collège Canada inc. 1118, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 403 Montréal (Québec) H3B 1H5	info@collegecanada.com www.collegecanada.com	Collégial	514 868-6262 514 868-0869
693560	Collège St-Michel 1995, rue Bélanger Montréal (Québec) H2G 1B8	stmichel.moniabouziri@hotmail.com	Collégial	514 602-9954

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693610	Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. 1980, rue Sherbrooke Ouest bureau 240, 609, 709 et 711 Montréal (Québec) H3H 1E8	info@matrixcollege.ca www.matrixcollege.ca	Collégial	514 667-7017
693630	Syn Studio 460, rue Sainte-Catherine Ouest bureau 508 Montréal (Québec) H3B 1A7	anthony@synstudio.ca Http://synstudio.ca/fr/	Collégial	514 998-7625
693640	Lachute Aviation 480, boulevard de l'Aéroparc Lachute (Québec) J8H 3R8	info@rco.qc.ca http://www.lachuteaviation.com	Collégial	450 562-1330
693651	Cargair Ltée 6100 et 6050 route de l'Aéroport Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	mjandron@cargair.com www.cargair.com	Collégial	450 656-4783
693661	Hélicraft 6500, chemin de la Savane Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	info@helicraft.ca www.helicraft.ca	Collégial	514 686-7046

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693671	Académie du Savoir 455, rue du Marais bureau 200 Québec (Québec) G1M 3A2	info@academiedusavoir.com www.academiedusavoir.com	Collégial	418 686-0289 418 686-0290
693691	École de pilotage Saint-Hubert inc. 5680, chemin de l'Aéroport Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	info@ecoledepilotagesainthubert.com www.ecoledepilotagesainthubert.com	Collégial	450 443-4555 450 443-4226
749751	École de danse contemporaine de Montréal 1435, rue De Bleury, 6e étage Montréal (Québec) H3A 2H7	info@edcm.ca www.edcm.ca	Collégial	514 866-9814 514 866-5887

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)
Liste des organismes scolaires

Date du rapport : 2019-12-04 10:06:32

Utilisateur :

Paramètre(s) du rapport

Ordre d'enseignement : Collégial

Critères spécifiques du collégial
Type d'organisme : Collège privé subventionné

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749547	Collège André-Grasset (1973) inc. 1001, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2M 1M3	info@grasset.qc.ca http://www.grasset.qc.ca	Collégial	514 381-4293 514 381-7421
669537	Collège Bart (1975) 751, côte d'Abraham Québec (Québec) G1R 1A2	info@bart.ca http://www.bart.ca	Collégial	418 522-3906 418 522-5456
749701	Collège Centennial 5440, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1T9	dhaley@centennial.qc.ca http://www.centennial.qc.ca/	Collégial	514 486-5533 514 486-1401
250506	Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	rarsenault@ellis.qc.ca http://www.ellis.qc.ca	Collégial	819 388-6702 819 477-4556
260507	Collège Ellis, campus de Trois-Rivières 90, rue Dorval Trois-Rivières (Québec) G8T 5X7	rarsenault@ellis.qc.ca http://www.ellis.qc.ca	Collégial	819 691-2600 819 691-3407
749730	Collège International des Marcellines 815, avenue Upper Belmont Westmount (Québec) H3Y 1K5	cim@villa.marcelline.qc.ca http://cim.marcelline.qc.ca	Collégial	514 488-0031 514 488-5384

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749556	Collège Jean-de-Brébeuf 3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T 1C1	dirgen@brebeuf.qc.ca http://www.brebeuf.qc.ca	Collégial	514 342-1320 514 342-1769
260501	Collège Lafèche 1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	college@clafleche.qc.ca http://www.clafleche.qc.ca	Collégial	819 375-1049 819 375-5545
749548	Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 2000 Montréal (Québec) H3H 2T2	admission@collegelasalle.com http://www.collegelasalle.com	Collégial	514 939-2006 514 846-1595
749712	Collège Marianopolis 4873, avenue Westmount Westmount (Québec) H3Y 1X9	info@marianopolis.edu http://www.marianopolis.edu	Collégial	514 931-8792 514 931-8790
669506	Collège Mérici 755, Grande Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1C1	directiondesetudes@merici.ca http://www.merici.ca	Collégial	418 683-1591 418 682-8938

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
749557	Collège international Marie de France 4635, chemin Queen-Mary Montréal (Québec) H3W 1W3	college@cimf.ca http://www.cimf.ca	Collégial	514 737-1177 514 737-0789
210508	Campus Notre-Dame-de-Foy 5000, rue Clément-Lockquell Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3	info@cndf.qc.ca http://www.cndf.qc.ca	Collégial	418 872-8041 418 872-8987
749561	Collège O'Sullivan de Montréal inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	admission@osullivan.edu http://www.osullivan.edu	Collégial	514 866-4622 514 866-0668
669546	Collège O'Sullivan de Québec inc. 840, rue Saint-Jean Québec (Québec) G1R 1R3	lylizotte@osullivan-quebec.qc.ca http://www.osullivan-quebec.qc.ca	Collégial	418 529-3355 418 523-6288
693530	Collégial international Sainte-Anne 1300, boulevard Saint-Joseph Montréal (Québec) H8S 2M8	collegial@sainteanne.ca collegial.sainteanne.ca	Collégial	514 637-5000 514 637-6426
719517	Collège Stanislas inc. 780, boul. Dollard Montréal (Québec) H2V 3G5	sylvie.chaillou@stanislas.qc.ca http://www.stanislas.qc.ca	Collégial	514 273-9521 514 273-3409

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
693510	Collège TAV 6333, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3E1	admin@tav.ca http://www.tav.ca	Collégial	514 731-2296 514 731-6348
719503	École de musique Vincent d'Indy 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H2V 2C5	apelletier@emvi.qc.ca http://www.emvi.qc.ca	Collégial	514 735-5261 514 735-5266
749937	École nationale de cirque 8181, 2e Avenue Montréal (Québec) H1Z 4N9	info@enc.qc.ca www.ecolenationaledecirque.ca	Collégial	514 982-0859 514 982-6025
692580	École de sténographie judiciaire du Québec 465, rue St-Jean Bureau 505 Montréal (Québec) H2Y 2R6	sandra.handfield@barreau.qc.ca http://www.ecoledestenographie.ca/	Collégial	514 439-1885 514 439-1773
692550	Institut Teccart 3030, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1G2	mbergeron@teccart.qc.ca http://www.teccart.qc.ca/	Collégial	514 526-2501 514 526-9192

Gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO)

Liste des organismes scolaires

Rapport : UNO030403R

<u>Code</u>	<u>Nom</u> <u>Adresse</u>	<u>Courriel</u> <u>Site web</u>	<u>Enseignement</u> <u>dispensé</u>	<u>Téléphone</u> <u>Télécopieur</u>
270543	Séminaire de Sherbrooke 195, rue Marquette Sherbrooke (Québec) J1H 1L6	courrier@seminaire-sherbrooke.qc.ca http://www.seminaire-sherbrooke.qc.ca	Collégial	819 563-2050 819 562-8261
690555	Collège Universel - Campus Gatineau 101, rue Saint-Jean-Bosco Gatineau (Québec) J8Y 3G5	infogatineau@cuniversel.ca www.collegeuniversel.ca	Collégial	819 503-2400 819 776-1369

Québec, le 24 janvier 2019

Monsieur Thierry Dugrippe
Directeur général
Air Richelieu
5800, route de l'Aéroport
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9

Objet : Modification de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis d'Air Richelieu relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Pierre-Alexandre Masson

p. j.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Air Richelieu
5800, route de l'Aéroport
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Air Richelieu 5800, route de l'Aéroport Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9	693590	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 280.A0 Techniques de pilotage d'aéronefs◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EWA.1A Pilote de ligne, ATPL- EWA.1B Pilote professionnel, cheminement ATPL
Air Richelieu 550, boulevard Curé-Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2H6		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 280.A0 Techniques de pilotage d'aéronefs (éducation physique)

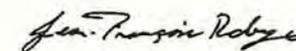
Titulaire du permis : AÉROCLUB DE MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 15 janvier 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

Québec, le 11 novembre 2019

Monsieur Éric Langlois
Directeur général
École nationale de cirque
8181, 2^e Avenue
Montréal (Québec) H1Z 4N9

Objet : Renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis de l'École nationale de cirque relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, veuillez vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : École nationale de cirque
8181, 2^e Avenue
Montréal (Québec) H1Z 4N9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
École nationale de cirque 8181, 2 ^e Avenue Montréal (Québec) H1Z 4N9	749937	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 561.D0 Arts du cirque (nombre maximal de 70 nouveaux inscrits sur trois ans)◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- NRC.08 Instructeur en arts du cirque- NRC.09 Formateur en arts du cirque- NRC.0V Initiateur aux arts du cirque- NRC.0X Conception en arts du cirque et mise en piste◆ Attestation d'études collégiales en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- NRC.08 Instructeur en arts du cirque- NRC.0V Initiateur aux arts du cirque

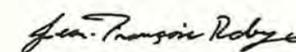
Titulaire du permis : ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 7 novembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre,
de la formation continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur



Québec, le 29 juillet 2019

Monsieur Martin Houde
Directeur général
Académie du Savoir
455, rue du Marais, bureau 200
Québec (Québec) G1M 3A2

Objet : Renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis de l'Académie du Savoir relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Académie du Savoir
455, rue du Marais, bureau 200
Québec (Québec) G1M 3A2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Académie du Savoir 455, rue du Marais, bureau 200 Québec (Québec) G1M 3A2	693671	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - LCE.00 Adjoint(e) de direction

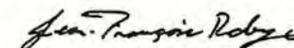
Titulaire du permis : 9075-3815 QUÉBEC INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 2 juillet 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

Québec, le 29 août 2019

Madame Ginette Gervais
Directrice générale
Collège Salette inc.
3536, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2V1

Objet : Modification de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège Salette inc. relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Salette inc.
3536, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2V1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

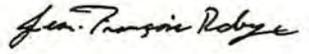
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Salette / ESMA – École supérieure des métiers artistiques 3536, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 2V1	749795	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NTA.0F Concepteur infographiste - NTA.0S Illustrateur publicitaire - NTL.1L Cinéma d'animation 3D et effets visuels - NWE.03 Design Web et médias interactifs

Titulaire du permis : COLLÈGE SALETTE INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 28 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 23 août 2019

Monsieur Michael McAllister
Directeur général
Collège Herzing
1616, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

Objet : Renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège Herzing relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Herzing
1616, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Herzing 1616, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1P8	749758	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- EEC.2Q Techniques d'architecture durable- ELC.1Q Conception et dessin assistés par ordinateur- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- LCA.7N Gestion des affaires- LCA.ER Les affaires et le commerce international import/export- LEA.3V Systèmes de micro-ordinateurs et réseaux- LEA.AS Programmeur analyste- LEA.AT Administration de bases de données- LEA.AW Gestion de réseaux informatiques- NTA.1K Design d'intérieur- NTL.09 Animation 3D- NWE.1T Design graphique de sites Web
Collège Herzing 8370, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3Y6	749756	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance

Titulaire du permis : LES INSTITUTS HERZING DE MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 22 août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Herzing
1616, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Herzing 1616, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1P8	749758	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- EEC.2Q Techniques d'architecture durable- ELC.1Q Conception et dessin assistés par ordinateur- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- LCA.7N Gestion des affaires- LCA.ER Les affaires et le commerce international import/export- LEA.3V Systèmes de micro-ordinateurs et réseaux- LEA.AS Programmeur analyste- LEA.AT Administration de bases de données- LEA.AW Gestion de réseaux informatiques- NTA.1K Design d'intérieur- NTL.09 Animation 3D- NWE.1T Design graphique de sites Web
Collège Herzing 8370, boulevard Lacordaire Montréal (Québec) H1R 3Y6	749756	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance

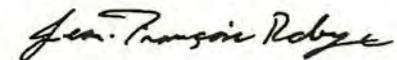
Titulaire du permis : LES INSTITUTS HERZING DE MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 22 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur par de la planification de l'offre, de la
formation continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 4 septembre 2019

Madame Chrystel Jacquot-Donat
Directrice générale
Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Renouvellement de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège Inter-Dec relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Inter-Dec 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749760	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWE.31 Design Web- NWY.1D Montage vidéo ◆ Cours, sans agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 570-G01-1R Histoire des styles I : Antiquité au néoclassicisme- 570-G03-IR Histoire des styles II : 19^e au 21^e siècle- 570-G43-IR Matériaux et finis- 570-G53-IR Éclairage- 570-G57-IR Certifications et innovations- 574-J29-IR Introduction au domaine du jeu vidéo

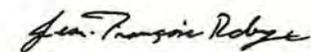
Titulaire du permis : 131427 CANADA INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 29 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Inter-Dec 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	693580	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWE.31 Design Web ◆ Cours, sans agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 570-G01-IR Histoire des styles I : Antiquité au néoclassicisme- 570-G03-IR Histoire des styles II : 19^e au 21^e siècle- 570-G43-IR Matériaux et finis- 570-G53-IR Éclairage- 570-G57-IR Certifications et innovations- 574-J29-IR Introduction au domaine du jeu vidéo

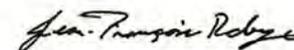
Titulaire du permis : 131427 CANADA INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 29 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

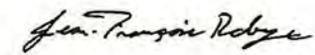
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Inter-Dec 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749760	<ul style="list-style-type: none">♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWE.31 Design Web- NWY.1D Montage vidéo♦ Cours, sans agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 570-G01-IR Histoire des styles I : Antiquité au néoclassicisme- 570-G03-IR Histoire des styles II : 19^e au 21^e siècle- 570-G43-IR Matériaux et finis- 570-G53-IR Éclairage- 570-G57-IR Certifications et innovations- 574-J29-IR Introduction au domaine du jeu vidéo

Titulaire du permis : 131427 CANADA INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 29 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Inter-Dec
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

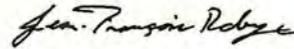
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Inter-Dec 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	693580	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWE.31 Design Web ◆ Cours, sans agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 570-G01-1R Histoire des styles I : Antiquité au néoclassicisme- 570-G03-IR Histoire des styles II : 19^e au 21^e siècle- 570-G43-IR Matériaux et finis- 570-G53-IR Éclairage- 570-G57-IR Certifications et innovations- 574-J29-IR Introduction au domaine du jeu vidéo

Titulaire du permis : 131427 CANADA INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 29 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 4 septembre 2019

Monsieur Robert T. Mills
Directeur général
Collège M du Canada
8550, boulevard Newman
Montréal (Québec) H8N 1Y5

Objet : Délivrance de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège M du Canada relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Aussi, nous tenons à vous informer que le programme d'études collégiales *Gestion de projet en communications graphiques – 581.C0* conduisant au diplôme d'études collégiales auquel est rattachée votre attestation d'études collégiales *Techniques de gestion de projet et communications graphiques - NWC.07* fait l'objet de travaux d'actualisation. Par conséquent, il se peut que vous ayez à apporter des modifications à l'attestation d'études collégiales. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vous en avisera, s'il y a lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège M du Canada
8550, boulevard Newman
Montréal (Québec) H8N 1Y5

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège M du Canada 8550, boulevard Newman Montréal (Québec) H8N 1Y5	693740	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance - LCA.FK Gestion de commerces - NWC.07 Techniques de gestion de projet en communications graphiques - NWE.37 Techniques d'intégration multimédia

Titulaire du permis : 10864285 CANADA INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 29 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 5 septembre 2019

Madame Joanne Rousseau
Directrice générale
Collège O'Sullivan de Montréal inc.
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

Objet : Modification et renouvellement de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège O'Sullivan de Montréal inc. relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège O'Sullivan de Montréal inc.
1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège O'Sullivan de Montréal inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	749561	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 410.D0 Gestion de commerces- 411.A0 Archives médicales- 412.A0 Techniques de bureautique- 420.B0 Techniques de l'informatique ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.1K Techniques juridiques- LCA.88 Gestion de commerce international- LCA.AU Comptabilité financière informatisée- LCA.EK Assurance de dommages et communication en anglais- LCE.5B Techniques de bureau / spécialisation juridique- LEA.67 Programmation Internet et informatique de gestion- LEA.68 Gestion de réseaux- NTL.0H Effets spéciaux pour la télévision et le cinéma- NWY.1M Technologie des médias et plateau de tournage

Titulaire du permis : COLLÈGE O'SULLIVAN DE MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 29 août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 15 octobre 2019

Monsieur Lauré Lussier
Directeur général par intérim
Collège des Technologies de l'Information de Montréal
1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 100
Montréal (Québec) H3B 3V8

Objet : Renouvellement et modification de permis

Monsieur le Directeur général,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé a procédé à l'analyse de votre demande de renouvellement et de modification de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision a été rendue et que le renouvellement de votre permis a été autorisé pour une durée de trois ans. Également, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé l'ajout d'un nouveau programme sans agrément aux fins de subventions, soit *Technicien en informatique* (LEA.D9), conduisant à une attestation d'études collégiales, le changement d'adresse ainsi que les modifications demandées à six programmes qui figurent déjà au permis.

Vous trouverez en annexe le permis du Collège des Technologies de l'Information de Montréal. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

... 2

Il est important de noter que le renouvellement du permis se base sur les planifications de clientèle fournies dans la demande et que le fait de s'y écarter substantiellement pourrait entraîner un recours par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux mesures prévues au Chapitre IX, section 1 de la *Loi sur l'enseignement privé*.

Pour plus de détails, je vous invite à communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe, à france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège des Technologies de l'Information de Montréal
1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 100
Montréal (Québec) H3B 3V8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Collège des Technologies de l'Information de Montréal
1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 100
Montréal (Québec) H3B 3V8

693570

- ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
 - LCA.EM Analyste en informatique d'entreprise
 - LCA.EN Gestion des chaînes d'approvisionnement
 - LEA.CK Spécialisation Programmeur-analyste
 - LEA.CL Réseautique et soutien technique
 - LEA.CV Analyste en intelligence d'affaires et visualisation
 - LEA.CW Test de logiciels
 - LEA.CX Développement Web et marketing numérique
 - LEA.D9 Technicien en informatique

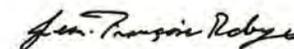
Titulaire du permis : 9267-7723 QUÉBEC INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 1^{er} octobre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 30 août 2019

Madame Esther Carré
Directrice générale
L'École de danse de Québec
310, boulevard Langelier, bureau 214
Québec (Québec) G1K 5N3

Objet : Modification et renouvellement de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis de L'École de danse de Québec relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : L'École de danse de Québec
310, boulevard Langelier, bureau 214
Québec (Québec) G1K 5N3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

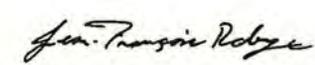
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
L'École de danse de Québec 310, boulevard Langelier, bureau 214 Québec (Québec) G1K 5N3	669542	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NRC.0A Danse contemporaine
L'École de danse de Québec 336, rue du Roi Québec (Québec) G1K 2W5	669543	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NRC.0A Danse contemporaine

Titulaire du permis : Le Groupe Danse Partout inc.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 28 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : L'École de danse de Québec
310, boulevard Langelier, bureau 214
Québec (Québec) G1K 5N3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
L'École de danse de Québec 310, boulevard Langelier, bureau 214 Québec (Québec) G1K 5N3	669542	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NRC.0A Danse contemporaine
L'École de danse de Québec 336, rue du Roi Québec (Québec) G1K 2W5	669543	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NRC.0A Danse contemporaine

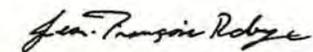
Titulaire du permis : Le Groupe Danse Partout inc.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 28 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur



Québec, le 24 octobre 2019

Monsieur Mike Quan Zhou
Directeur général
Musitechnic Formation
1088, rue Clark
Montréal (Québec) H2Z 1K2

Objet : Modification de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis de Musitechnic Formation relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, veuillez vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Pierre-Alexandre Masson

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Musitechnic Formation
1088, rue Clark
Montréal (Québec) H2Z 1K2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Musitechnic Formation 1088, rue Clark Montréal (Québec) H2Z 1K2	749841	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NNC.0S Enregistrement et conception sonore

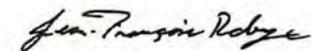
Titulaire du permis : Formation Musitechnic

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 22 octobre 2019



Esther Blais
Directrice générale des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 12 septembre 2019

Madame Ria Benard
Directrice générale
Campus d'effets visuels inc.
2261, avenue Papineau, bureau 105
Montréal (Québec) H2K 4J5

Objet : Délivrance de permis

Madame la Directrice,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé a procédé à l'analyse de votre demande de délivrance de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant une délivrance de permis pour une durée de trois ans.

Vous trouverez en annexe le permis de Campus d'effets visuels inc. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Campus d'effets visuels inc.
2261, avenue Papineau, bureau 105
Montréal (Québec) H2K 4J5

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Campus d'effets visuels 2261, avenue Papineau, bureau 105 Montréal (Québec) H2K 4J5	693755	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - NTL.1P Artiste en composition numérique - NTL.1Q Artiste en effets (FX) 3D

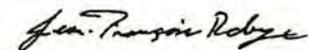
Titulaire du permis : CAMPUS D'EFFETS VISUELS INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 10 septembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 27 août 2019

Madame Sonia Gaudreault
Directrice
CDE Collège
37, rue Wellington Nord, bureau 101
Sherbrooke (Québec) J1H 5A9

Objet : Renouvellement de permis

Madame la Directrice,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé, a procédé à l'analyse de votre demande de renouvellement de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant un renouvellement d'une durée de deux ans.

Vous trouverez en annexe le permis de CDE Collège. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : CDE Collège
37, rue Wellington Nord, bureau 101
Sherbrooke (Québec) J1H 5A9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

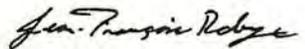
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
CDE Collège 37, rue Wellington Nord, bureau 101 Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	277500	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- LCA.AK Gestion de commerces- LCA.BB Comptabilité et gestion- LCE.3T Techniques de bureautique- LEA.1M Designer de sites Web- LEA.9Q Programmeur-analyste, développement d'applications Web- LEA.9U Gestion de réseaux informatiques

Titulaire du permis : COLLÈGE DE L'ESTRIE INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 26 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 23 septembre 2019

Monsieur Guy Côté
Directeur général
Collège CDI Administration, Technologie, Santé
416, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

Objet : Modification et renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège CDI Administration, Technologie, Santé relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.



PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	749747	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019

Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 3, Place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	389551	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NWY.1W Gestion des médias sociaux

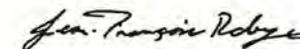
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1000, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5P1	691580	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTL.0Z Conception, modélisation et animation 3D- NWY.1W Gestion des médias sociaux

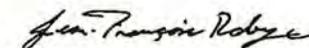
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

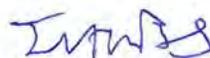
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 130 Anjou (Québec) H1M 3M2	691582	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux

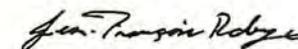
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

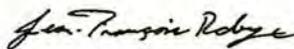
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	749747	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

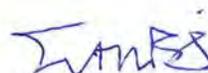
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 3, Place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	389551	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NWY.1W Gestion des médias sociaux

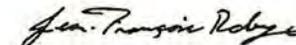
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1000, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5P1	691580	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTL.0Z Conception, modélisation et animation 3D- NWY.1W Gestion des médias sociaux

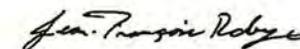
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 130 Anjou (Québec) H1M 3M2	691582	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux

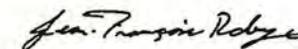
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

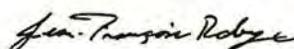
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	749747	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

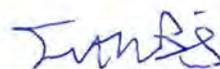
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 3, Place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	389551	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NWY.1W Gestion des médias sociaux

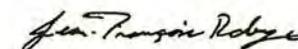
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

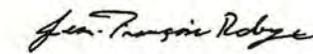
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1000, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5P1	691580	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTL.0Z Conception, modélisation et animation 3D- NWY.1W Gestion des médias sociaux

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

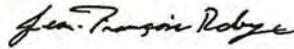
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 130 Anjou (Québec) H1M 3M2	691582	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

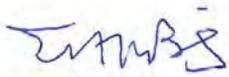
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

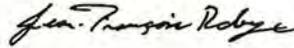
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	749747	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

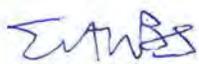
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

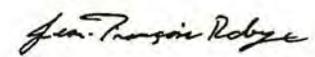
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 3, Place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	389551	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NWY.1W Gestion des médias sociaux

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

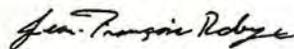
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1000, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5P1	691580	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTL.0Z Conception, modélisation et animation 3D- NWY.1W Gestion des médias sociaux

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

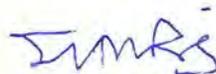
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 130 Anjou (Québec) H1M 3M2	691582	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux

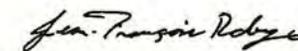
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

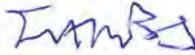
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

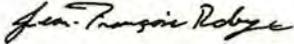
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700 Montréal (Québec) H3A 1L2	749747	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTA.1U Design graphique- NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.BF Assurance de dommages des particuliers- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 135 Longueuil (Québec) J4K 5G4	290504	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NTA.1U Design graphique - NWY.1W Gestion des médias sociaux
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 3, Place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	389551	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JCA.1F Techniques juridiques - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers - LCA.C0 Design Web - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique - LEA.AC Gestion financière informatisée - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet - NWY.1W Gestion des médias sociaux

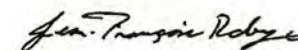
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

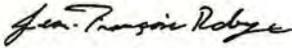
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé 1000, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5P1	691580	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JCA.1F Techniques juridiques- JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée- LCA.C0 Design Web- LCA.FL Gestion de l'approvisionnement- LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option adm. médical/juridique- LEA.AC Gestion financière informatisée- LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité- LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet- NTL.0Z Conception, modélisation et animation 3D- NWY.1W Gestion des médias sociaux

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 130
Anjou (Québec) H1M 3M2

691582

- ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
- JCA.1F Techniques juridiques
 - JEE.13 Techniques d'éducation à l'enfance
 - JNC.1U Techniques d'éducation spécialisée
 - LCA.BF Assurance de dommages des particuliers
 - LCA.C0 Design Web
 - LCA.FL Gestion de l'approvisionnement
 - LCE.3V Spécialiste en technologies appliquées à la bureautique, option
adm. médical/juridique
 - LEA.AC Gestion financière informatisée
 - LEA.AE Gestionnaire en réseautique : spécialiste sécurité
 - LEA.9C Programmeur-analyste orienté Internet
 - NTA.1U Design graphique
 - NWY.1W Gestion des médias sociaux

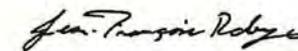
Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 17 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège de photographie Marsan inc.
3536, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2V1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Collège de photographie Marsan inc.
3536, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2V1

749553

- ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
 - NTA.1M Photographie commerciale

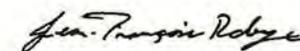
Titulaire du permis : COLLÈGE DE PHOTOGRAPHIE MARSAN INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 28 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 6 août 2019

Monsieur Alain Scalzo
Directeur général
Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

Objet : Renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé, a procédé à l'analyse de votre demande de renouvellement de permis et de retrait de programmes.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant un renouvellement d'une durée de deux ans sous réserve de la transmission d'un plan de redressement, pour garantir que vous disposez de sommes suffisantes pour assurer son fonctionnement.

Vous trouverez en annexe le permis du Collège Ellis, campus de Drummondville. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

... 2

Il est important de noter que l'octroi de ce permis est conditionnel à la transmission d'un plan de redressement d'ici le 15 novembre 2019. Vous trouverez en annexe les conditions à respecter dans l'élaboration de ce plan.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 3

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique ◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

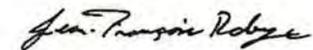
Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

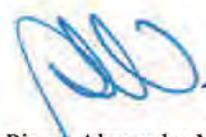
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

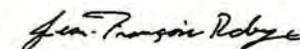
Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique ◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

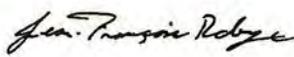
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

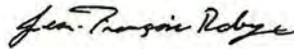
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

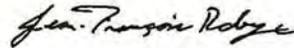
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

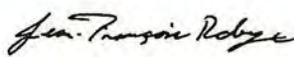
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

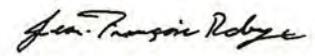
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

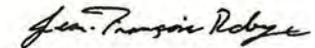
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Collège Ellis, campus de Drummondville
194, rue Dorion
Drummondville (Québec) J2C 1T9

◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :
- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)

◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)

Collège Ellis, campus de Drummondville
167, rue Marchand
Drummondville (Québec) J2C 4N3

◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :
- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)

Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal
2195, avenue Ekers
Montréal (Québec) H3S 1C6

693520

◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :
- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance
- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée
- 388.A0 Techniques de travail social
- 500.A1 Arts, lettres et communication

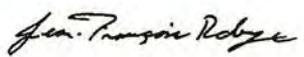
◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :
- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
- JNC.15 Éducation spécialisée
- LCE.1R Administration et bureautique

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

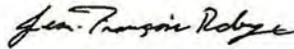
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique ◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 901, chemin Tiffin Longueuil (Québec) J4P 3G6		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique ◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

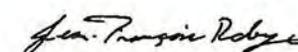
Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

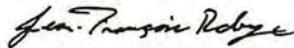
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

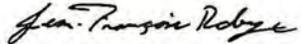
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	250506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.D0 Gestion de commerces ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières ◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique ◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

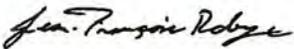
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville 194, rue Dorion Drummondville (Québec) J2C 1T9		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal d'inscrits déterminé par le Ministère :<ul style="list-style-type: none">- 310.A0 Techniques policières (enseignement pratique)◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0Q Techniques policières (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville 167, rue Marchand Drummondville (Québec) J2C 4N3		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 25 nouveaux inscrits par année :<ul style="list-style-type: none">- 181.A0 Soins préhospitaliers d'urgence (enseignement pratique)
Collège Ellis, campus de Drummondville, Montréal 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6	693520	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 388.A0 Techniques de travail social- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.15 Éducation spécialisée- LCE.1R Administration et bureautique

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Drummondville
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Drummondville, Sainte-Agathe-des-Monts 33, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A5	693521	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance
Collège Ellis, campus de Drummondville, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8	693522	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.15 Éducation spécialisée◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 310.C0 Techniques juridiques (éducation physique)

Titulaire du permis : COLLÈGE D'AFFAIRES ELLIS (1974) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Plan de redressement

Le plan doit être présenté d'ici le **15 novembre 2019** et devra être approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Toute modification apportée durant la période d'application du plan devra également être approuvée par le Ministère. La durée du plan ne doit pas s'étaler sur plus de trois exercices financiers. Le respect de ce plan sera pris en compte dans les analyses futures pour le renouvellement ou la modification du permis du Collège ou de ses installations.

À défaut d'obtenir ce plan dans les délais prescrits, le Ministère initiera une démarche prévue au Chapitre IX, section 1, de la *Loi sur l'enseignement privé* portant sur la révocation ou la modification d'un permis.

Le plan de redressement présenté doit comprendre les éléments suivants :

- l'explication des causes du déficit ou de la situation financière précaire et l'analyse de la situation depuis le dernier exercice financier présentant un surplus d'opérations;
- L'explication de l'utilisation particulièrement élevée de vos ressources à dépenses liées au bâtiment par rapport à dépenses liées à l'enseignement;
- un diagnostic de la santé financière anticipée pour les exercices courant et à venir;
- les cibles financières de redressement et les mesures à prendre pour les atteindre;
- l'incidence financière des mesures de redressement sur la situation financière;
- les moyens pris par l'établissement pour faire un suivi approprié de l'application des mesures;
- la résolution du conseil d'administration qui approuve le plan de redressement.

À la suite d'une demande de révision du plan de redressement par le Ministère, les éléments suivants doivent être présentés :

- l'explication des causes de la non-réalisation des objectifs du plan de redressement initial;
- un nouveau diagnostic de la santé financière anticipée pour l'exercice courant et à venir;
- la révision des cibles financières de redressement et les mesures à prendre pour les atteindre;
- l'incidence financière des nouvelles mesures de redressement sur la situation financière;
- la révision des moyens pris par l'établissement pour faire un suivi approprié de l'application des mesures;
- la résolution du conseil d'administration qui approuve le plan de redressement révisé.

Le Ministère analyse le plan proposé et convient des corrections à apporter, s'il y a lieu, avec l'établissement.

L'établissement assure le suivi du plan de redressement et soumet, le cas échéant, les modifications nécessaires au Ministère. Le Ministère peut exiger que l'établissement dépose un rapport de suivi du plan.

Le cas échéant, le rapport est transmis au Ministère au plus tard 45 jours après la fin de la période visée. Il doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement ou par un comité dûment mandaté par ce dernier.

RECOMMANDÉ

Québec, le 27 septembre 2019

Madame Martyne Prévost
Directrice générale
Centre de formation collégial en techniques équines du Québec, le CEFTEQ
3414, chemin de la Grande-Ligne
Chambly (Québec) J3L 4A7

Objet : Modification et renouvellement de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Centre de formation collégial en techniques équines du Québec, le CEFTEQ relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

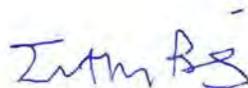
L'établissement : Centre de formation collégial en techniques équines du Québec, le CEFTEQ, 3414, chemin de la Grande-Ligne, Chambly (Québec) J3L 4A7, est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Centre de formation collégial en techniques équines du Québec, le CEFTEQ 3414, chemin de la Grande-Ligne Chambly (Québec) J3L 4A7	692570	♦ Attestation d'études collégiales sans agrément aux fins de subventions : - CNN.03 Palefrenier professionnel

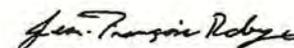
Titulaire du permis : COLLÈGE LA CABRIOLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 11 septembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 6 septembre 2019

Monsieur Luc Pellerin
Directeur général
Collège Laflèche
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

Objet : Modification de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège Laflèche relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Laflèche
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Laflèche 1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	260501	<ul style="list-style-type: none">♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 142.A0 Technologie de radiodiagnostic- 145.A0 Techniques de santé animale- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 391.A0 Techniques de gestion et d'intervention en loisir- 411.A0 Archives médicales- 414.A0 Techniques de tourisme- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 571.C0 Commercialisation de la mode ♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JEE.0P Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.0G Techniques d'éducation spécialisée- JNC.0W Stratégies d'intervention en développement du langage- JNC.0X Intervention en contexte de maladie d'Alzheimer- JNC.03 Intervention en toxicomanie- JNC.19 Intervention auprès des personnes toxicomanes

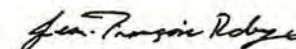
Titulaire du permis : COLLÈGE LAFLÈCHE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 29 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Laflèche
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Laflèche 1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	260501	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JNC.1F Accompagnement et interventions auprès des personnes vivant avec un déficit cognitif- JNC.1K Toxicomanie et problématiques associées- JNC.1P Tendances et pratiques en toxicomanie- LCA.CM Comptabilité et transactions internationales- LCA.CW Assurance de dommages des entreprises- LCA.DX Gestion des achats locaux et internationaux- LCA.E6 Assurance de dommages des particuliers- LCL.1E Management du golf- NWY.1U Communications, publicité et conception Web- RNA.02 Techniques d'intervention pastorale- RNA.03 Techniques d'éducation de la foi
Collège Laflèche 3300, chemin de l'Aéroport Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	260503	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- EWA.0Y Pilotage professionnel d'aéronefs; programme intégré ATP (A)

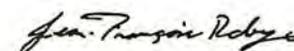
Titulaire du permis : COLLÈGE LAFLÈCHE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 29 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Laflèche
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

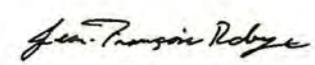
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Laflèche 1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	260501	<ul style="list-style-type: none">♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 142.A0 Technologie de radiodiagnostic- 145.A0 Techniques de santé animale- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 391.A0 Techniques de gestion et d'intervention en loisir- 411.A0 Archives médicales- 414.A0 Techniques de tourisme- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 571.C0 Commercialisation de la mode♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JEE.0P Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.0G Techniques d'éducation spécialisée- JNC.0W Stratégies d'intervention en développement du langage- JNC.0X Intervention en contexte de maladie d'Alzheimer- JNC.03 Intervention en toxicomanie- JNC.19 Intervention auprès des personnes toxicomanes

Titulaire du permis : COLLÈGE LAFLÈCHE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 29 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Laflèche
1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Laflèche 1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	260501	◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- JNC.1F Accompagnement et interventions auprès des personnes vivant avec un déficit cognitif- JNC.1K Toxicomanie et problématiques associées- JNC.1P Tendances et pratiques en toxicomanie- LCA.CM Comptabilité et transactions internationales- LCA.CW Assurance de dommages des entreprises- LCA.DX Gestion des achats locaux et internationaux- LCA.E6 Assurance de dommages des particuliers- LCL.1E Management du golf- NWY.1U Communications, publicité et conception Web- RNA.02 Techniques d'intervention pastorale- RNA.03 Techniques d'éducation de la foi
Collège Laflèche 3300, chemin de l'Aéroport Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	260503	◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- EWA.0Y Pilotage professionnel d'aéronefs; programme intégré ATP (A)

Titulaire du permis : COLLÈGE LAFLÈCHE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 29 août 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 23 septembre 2019

Madame Myrienne Collin
Directrice générale
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Modification et renouvellement de permis

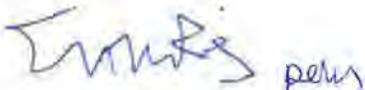
Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège LaSalle relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

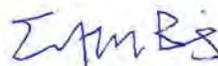
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 410.D0 Gestion de commerces- 410.F0 Techniques de services financiers et d'assurances- 414.A0 Techniques de tourisme- 420.B0 Techniques de l'informatique- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 500.A1 Arts, lettres et communication- 571.A0 Design de mode- 571.C0 Commercialisation de la mode◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 570.E0 Techniques de design d'intérieur- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EEC.10 Évaluateur-estimateur en bâtiment- EEC.24 Courtier immobilier résidentiel- EJM.16 Gestion des opérations et de la production- JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne

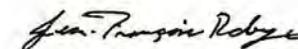
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

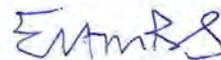
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JCA.0N Consultant en immigration- JEE.0Q Techniques d'éducation à l'enfance- JYC.0H Planification d'événements- LCA.5E Commerce international (Import-Export)- LCA.5G Logistique du transport- LCA.70 Gestion de commerces- LCA.71 Techniques de comptabilité et de gestion- LCA.CL Gestion de projet- LCA.CN Conseil en assurances et en services financiers- LCA.CV Comptabilité pour PME- LCA.D0 Planification et gestion d'événements- LCL.1K Agent de voyages- LCL.2A Techniques de tourisme, option Développement des produits de voyage- LEA.00 Conception mobile et Web pour les appareils mobiles- LEA.27 Administrateur de système CISCO- LEA.3Q Programmeur-analyste en Technologies de l'information- LEA.99 Installation et administration de réseaux- LEA.CD Développement d'applications Oracle- LEA.D7 Spécialisation en intelligence d'entreprise- LJA.17 Techniques de gestion hôtelière- LJA.18 Gestion d'un établissement de restauration

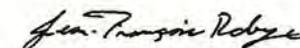
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- LJA.1D Gestion des services de restauration- LJA.1E Gestion d'une résidence pour personnes âgées- LJA.1Q Gestion de l'hébergement en hôtellerie- LJA.1U Gestion des services de sommellerie et de bar- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTC.0Q Design de mode- NTC.1P Designer de mode masculine- NTC.1T Designer de vêtements techniques- NTC.1W Commercialisation de la mode- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWY.1D Montage vidéo- NWY.1Q Stratégies média et publicité

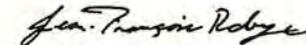
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

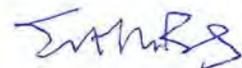
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 410.D0 Gestion de commerces- 410.F0 Techniques de services financiers et d'assurances- 414.A0 Techniques de tourisme- 420.B0 Techniques de l'informatique- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 500.A1 Arts, lettres et communication- 571.A0 Design de mode- 571.C0 Commercialisation de la mode

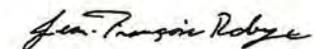
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

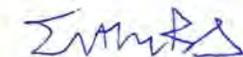
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : <ul style="list-style-type: none">- EEC.10 Évaluateur-estimateur en bâtiment- EEC.24 Courtier immobilier résidentiel- EJN.16 Gestion des opérations et de la production- JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne- JEE.0Q Techniques d'éducation à l'enfance- LCA.5E Commerce international (Import-Export)- LCA.5G Logistique du transport- LCA.70 Gestion de commerces- LCA.71 Techniques de comptabilité et de gestion- LCA.CL Gestion de projet- LCA.CN Conseil en assurances et en services financiers- LCA.CV Comptabilité pour PME- LCE.6S Adjoint administratif- LCL.29 Planification et gestion d'événements- LCL.2A Techniques de tourisme, option Développement des produits de voyage- LEA.00 Conception mobile et Web pour les appareils mobiles- LEA.27 Administrateur de système CISCO- LEA.3Q Programmeur-analyste en Technologies de l'information- LEA.99 Installation et administration de réseaux- LEA.CE Affaires électroniques- LJA.17 Techniques de gestion hôtelière

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

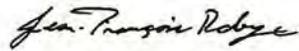
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance :- LJA.18 Gestion d'un établissement de restauration- LJA.1D Gestion des services de restauration- LJA.1E Gestion de résidences de personnes âgées- LJA.1Q Gestion de l'hébergement en hôtellerie- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1P Design d'intérieur- NTC.0L Stylisme de mode- NTC.1H Commercialisation de la mode – Profil acheteur- NTC.1P Designer de mode masculine- NTC.1T Designer de vêtements techniques- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.0Y Modélisation 3D de jeux vidéo- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWC.0W Design infographique- NWE.30 Design et développement Web- NWY.1Q Stratégies média et publicité

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

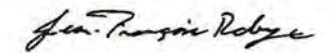
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Cours en formation à distance : - 342-102-MQ World Views - 345-KZA-AS Contemporary Ethical and Social Issues - 603-101-MQ Introduction to College English - 603-103-MQ Literacy Themes - 603-KZ4-AS Communication and Literature
Collège LaSalle 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	749648	♦ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - 570.E0 Techniques de design d'intérieur - 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images ♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions : - EEC.24 Courtier immobilier résidentiel - JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne - JYC.0H Planification d'événements - NTA.1C Design graphique - NTA.1J Design d'intérieur - NTA.1X Photographie créative professionnelle - NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma - NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo - NTL.1H Design de jeux et de niveaux

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

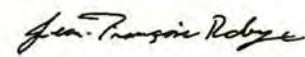
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	749648	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : - NTA.1C Design graphique - NTA.1J Design d'intérieur - NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma - NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo - NTL.1H Design de jeux et de niveaux

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

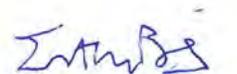
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

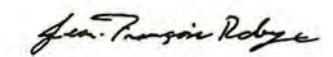
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 410.D0 Gestion de commerces- 410.F0 Techniques de services financiers et d'assurances- 414.A0 Techniques de tourisme- 420.B0 Techniques de l'informatique- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 500.A1 Arts, lettres et communication- 571.A0 Design de mode- 571.C0 Commercialisation de la mode ◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 570.E0 Techniques de design d'intérieur- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EEC.10 Évaluateur-estimateur en bâtiment- EEC.24 Courtier immobilier résidentiel- EJN.16 Gestion des opérations et de la production- JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

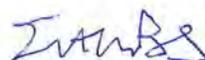
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :- JCA.0N Consultant en immigration- JEE.0Q Techniques d'éducation à l'enfance- JYC.0H Planification d'événements- LCA.5E Commerce international (Import-Export)- LCA.5G Logistique du transport- LCA.70 Gestion de commerces- LCA.71 Techniques de comptabilité et de gestion- LCA.CL Gestion de projet- LCA.CN Conseil en assurances et en services financiers- LCA.CV Comptabilité pour PME- LCA.D0 Planification et gestion d'événements- LCL.1K Agent de voyages- LCL.2A Techniques de tourisme, option Développement des produits de voyage- LEA.00 Conception mobile et Web pour les appareils mobiles- LEA.27 Administrateur de système CISCO- LEA.3Q Programmeur-analyste en Technologies de l'information- LEA.99 Installation et administration de réseaux- LEA.CD Développement d'applications Oracle- LEA.D7 Spécialisation en intelligence d'entreprise- LJA.17 Techniques de gestion hôtelière- LJA.18 Gestion d'un établissement de restauration

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

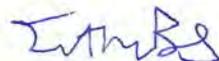
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- LJA.1D Gestion des services de restauration- LJA.1E Gestion d'une résidence pour personnes âgées- LJA.1Q Gestion de l'hébergement en hôtellerie- LJA.1U Gestion des services de sommellerie et de bar- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTC.0Q Design de mode- NTC.1P Designer de mode masculine- NTC.1T Designer de vêtements techniques- NTC.1W Commercialisation de la mode- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWY.1D Montage vidéo- NWY.1Q Stratégies média et publicité

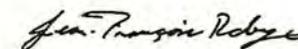
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

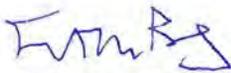
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

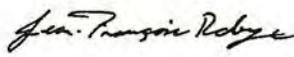
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : <ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 410.D0 Gestion de commerces- 410.F0 Techniques de services financiers et d'assurances- 414.A0 Techniques de tourisme- 420.B0 Techniques de l'informatique- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration- 500.A1 Arts, lettres et communication- 571.A0 Design de mode- 571.C0 Commercialisation de la mode

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

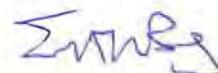
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : <ul style="list-style-type: none">- EEC.10 Évaluateur-estimateur en bâtiment- EEC.24 Courtier immobilier résidentiel- EJV.16 Gestion des opérations et de la production- JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne- JEE.0Q Techniques d'éducation à l'enfance- LCA.5E Commerce international (Import-Export)- LCA.5G Logistique du transport- LCA.70 Gestion de commerces- LCA.71 Techniques de comptabilité et de gestion- LCA.CL Gestion de projet- LCA.CN Conseil en assurances et en services financiers- LCA.CV Comptabilité pour PME- LCE.6S Adjoint administratif- LCL.29 Planification et gestion d'événements- LCL.2A Techniques de tourisme, option Développement des produits de voyage- LEA.00 Conception mobile et Web pour les appareils mobiles- LEA.27 Administrateur de système CISCO- LEA.3Q Programmeur-analyste en Technologies de l'information- LEA.99 Installation et administration de réseaux- LEA.CE Affaires électroniques- LJA.17 Techniques de gestion hôtelière

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

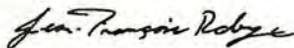
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : <ul style="list-style-type: none">- LJA.18 Gestion d'un établissement de restauration- LJA.1D Gestion des services de restauration- LJA.1E Gestion de résidences de personnes âgées- LJA.1Q Gestion de l'hébergement en hôtellerie- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1P Design d'intérieur- NTC.0L Stylisme de mode- NTC.1H Commercialisation de la mode – Profil acheteur- NTC.1P Designer de mode masculine- NTC.1T Designer de vêtements techniques- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.0Y Modélisation 3D de jeux vidéo- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux- NWC.0W Design infographique- NWE.30 Design et développement Web- NWF.1Q Stratégies média et publicité

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019


Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

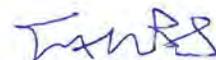
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	749548	<ul style="list-style-type: none">◆ Cours en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 342-102-MQ World Views- 345-KZA-AS Contemporary Ethical and Social Issues- 603-101-MQ Introduction to College English- 603-103-MQ Literacy Themes- 603-KZ4-AS Communication and Literature
Collège LaSalle 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	749648	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 570.E0 Techniques de design d'intérieur- 574.B0 Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EEC.24 Courtier immobilier résidentiel- JCA.00 Consultant réglementé en immigration canadienne- JYC.0H Planification d'événements- NTA.1C Design graphique- NTA.1J Design d'intérieur- NTA.1X Photographie créative professionnelle- NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma- NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo- NTL.1H Design de jeux et de niveaux

Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

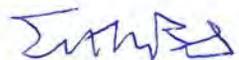
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège LaSalle 1595, boulevard Daniel-Johnson Laval (Québec) H7V 4C2	749648	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance : - NTA.1C Design graphique - NTA.1J Design d'intérieur - NTL.0V Animation 3D pour la télévision et le cinéma - NTL.1G Création 3D pour jeux vidéo - NTL.1H Design de jeux et de niveaux

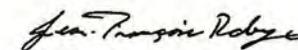
Titulaire du permis : COLLÈGE LASALLE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 6 août 2019

Madame Naoual Nassif
Directrice générale
Collège l'Avenir de Rosemont inc.
3244, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1M7

Objet : Délivrance de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège l'Avenir de Rosemont inc. relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège l'Avenir de Rosemont inc.
3244, boulevard Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1M7

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège l'Avenir de Rosemont inc. 3244, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1Y 1M7	693735	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JEE.OK Techniques d'éducation à l'enfance

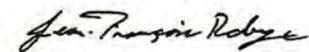
Titulaire du permis : COLLÈGE L'AVENIR DE ROSEMONT INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 4 juillet 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

Québec, le 9 septembre 2019

Madame Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici
755, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

Objet : Renouvellement de permis

Madame la Directrice générale

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé, a procédé à l'analyse de votre demande de renouvellement de permis et de retrait de programmes.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant un renouvellement d'une durée de cinq ans.

Vous trouverez en annexe le permis du Collège Mérici. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

... 2

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Mérici
755, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Mérici 755, Grande-Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1C1	669506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 144.B0 Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 384.A0 Techniques de recherche sociale- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 414.A0 Techniques de tourisme- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 90 inscrits sur 3 ans :<ul style="list-style-type: none">- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.0E Accompagnement en déficience- JWL.01 Sondage et analyse de données- LCA.F3 Adjoint de direction- LCL.0W Tourisme d'aventure et écotourisme- LCL.0Y Communication et relations internationales- LCL.11 Gestion d'événements et de congrès- LCL.1J Guide accompagnateur- LJA.1H Gestion d'hébergement pour clientèles particulières- LJA.1Y Gestion d'une station récréotouristique- LJA.11 Supervision en tourisme, hébergement et restauration- LJA.12 Gestion de la restauration- LJA.0T International Hospitality and Executive Concierge Diploma- LJA.0U Gestion de cuisine internationale

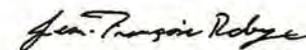
Titulaire du permis : COLLÈGE MÉRICI

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 1^{er} août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Mérici
755, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Orizon Aviation
611 6^e avenue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2T4

669511

- ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
- EWA.1C Pilotage d'aéronefs-pilote professionnel CPL (IR)
 - EWA.11 Pilotage d'aéronefs-Programme intégré ATP (A)

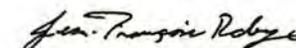
Titulaire du permis : COLLÈGE MÉRICI

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 27 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Mérici
755, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

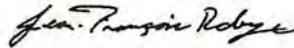
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Mérici 755, Grande-Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1C1	669506	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 144.B0 Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 384.A0 Techniques de recherche sociale- 410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion- 414.A0 Techniques de tourisme- 430.A0 Techniques de gestion hôtelière◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 90 inscrits sur 3 ans :<ul style="list-style-type: none">- 430.B0 Gestion d'un établissement de restauration◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.0E Accompagnement en déficience- JWL.01 Sondage et analyse de données- LCA.F3 Adjoint de direction- LCL.0W Tourisme d'aventure et écotourisme- LCL.0Y Communication et relations internationales- LCL.11 Gestion d'événements et de congrès- LCL.IJ Guide accompagnateur- LJA.1H Gestion d'hébergement pour clientèles particulières- LJA.1Y Gestion d'une station récréotouristique- LJA.11 Supervision en tourisme, hébergement et restauration- LJA.12 Gestion de la restauration- LJA.0T International Hospitality and Executive Concierge Diploma- LJA.0U Gestion de cuisine internationale

Titulaire du permis : COLLÈGE MÉRICI

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024
Fait à Québec, le 1^{er} août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Mérici
755, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1C1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Orizon Aviation 611 6 ^e avenue de l'Aéroport Québec (Québec) G2G 2T4	669511	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - EWA.1C Pilotage d'aéronefs-pilote professionnel CPL (IR) - EWA.11 Pilotage d'aéronefs-Programme intégré ATP (A)

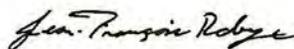
Duplicata

Titulaire du permis : COLLÈGE MÉRICI

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024

Fait à Québec, le 27 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 23 septembre 2019

Monsieur Jacques Perron
Président
Collège Multihexa Saguenay/Lac Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-200
Saguenay (Québec) G7H 7K9

Objet : Modification de permis

Monsieur le Président,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé, a procédé à l'analyse de votre demande de modification de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue et que le ministre autorise l'offre en formation à distance en français et en anglais de vos deux programmes révisés.

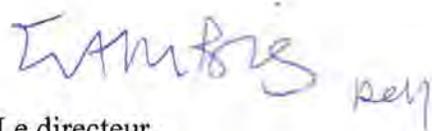
Vous trouverez en annexe le permis du Collège Multihexa Saguenay/Lac Saint-Jean. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

... 2

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Le directeur,

Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Multihexa Saguenay/Lac Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-200
Saguenay (Québec) G7H 7K9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Multihexa Saguenay/Lac Saint-Jean 930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-200 Saguenay (Québec) G7H 7K9	691510	<ul style="list-style-type: none">♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- LEA.1A Programmeur d'applications Web et mobiles- LEA.1B Gestionnaire de réseaux ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- LEA.1A Programmeur d'applications Web et mobiles- LEA.1B Gestionnaire de réseaux

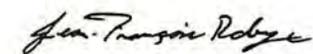
Titulaire du permis : 9019-3780 INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 20 septembre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège technique de Montréal inc
8255, Mountain Sights, bureau 150
Montréal (Québec) H4P 2B5

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Collège technique de Montréal inc.
8255, Mountain Sights, bureau 150
Montréal (Québec) H4P 2B5

749761

♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
- EEC.17 Techniques de l'architecture

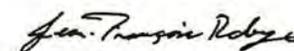
Titulaire du permis : COLLÈGE TECHNIQUE DE MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 13 septembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : École de pilotage Saint-Hubert inc.
5680, chemin de l'Aéroport
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

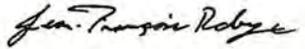
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
École de pilotage Saint-Hubert inc. 5680, chemin de l'Aéroport Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	693691	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - EWA.12 Pilote de ligne ATP

Titulaire du permis : ÉCOLE DE PILOTAGE SAINT-HUBERT INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 28 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 5 septembre 2019

Monsieur Erwan Pivaut
Directeur général
École Pivaut Montréal Inc.
304 - 5333, avenue Casgrain
Montréal (Québec) H2T 1X3

Objet : Délivrance de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis de l'École Pivaut Montréal Inc. relativement à l'objet en titre. Auriez-vous l'obligeance de vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et de prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, pourriez-vous vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : École Pivaut Montréal Inc.
304-5333 avenue Casgrain
Montréal (Québec) H2T 1X3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

École Pivaut Montréal Inc.
304-5333 avenue Casgrain
Montréal (Québec) H2T 1X3

693750

♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
- NTL.IN Conception d'animation 2D

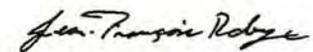
Titulaire du permis : ÉCOLE PIVAUT MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 30 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Hélicraft
6500, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Hélicraft 6500, chemin de la Savane Longueuil (Québec) J3Y 8Y9	693661	♦ Attestation d'études collégiales : - EWA.1E Pilote d'hélicoptère professionnel

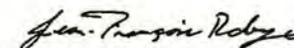
Titulaire du permis : Services Hélicocorp inc.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 30 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 9 septembre 2019

Madame Luisa Tanzi
Directrice générale
Institut Trebas Québec inc.
550, rue Sherbrooke Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 1B9

Objet : Renouvellement et modification de permis

Madame la Directrice générale,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé a procédé à l'analyse de votre demande de renouvellement et de modification de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant un renouvellement d'une durée de deux ans, car l'Institut Trebas Québec inc. ne démontre pas qu'il dispose des ressources financières suffisantes lui permettant de couvrir l'intégralité de ses besoins financiers.

Ainsi, nous vous demandons de nous transmettre un plan de redressement financier d'ici le 6 décembre 2019. Vous trouverez en pièce jointe les conditions à respecter dans l'élaboration de ce plan.

Vous trouverez également en pièce jointe le permis de l'Institut Trebas Québec inc. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

... 2

Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} Manon Labrie à l'adresse suivante : manon.labrie@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 3

Plan de redressement

Le plan doit être présenté d'ici le **6 décembre 2019** et devra être approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Toute modification apportée durant la période d'application du plan devra également être approuvée par le Ministère. La durée du plan ne doit pas s'étaler sur plus de deux exercices financiers. Le respect de ce plan sera pris en compte dans les analyses futures pour le renouvellement ou la modification du permis du Collège ou de ses installations.

À défaut d'obtenir ce plan dans les délais prescrits, le Ministère initiera une démarche prévue au Chapitre IX, section 1, de la *Loi sur l'enseignement privé* portant sur la révocation ou la modification d'un permis.

Le plan de redressement présenté doit comprendre les éléments suivants :

- l'explication des causes du déficit ou de la situation financière précaire et l'analyse de la situation depuis le dernier exercice financier présentant un surplus d'opérations;
- une projection (en chiffres) de la santé financière anticipée pour les exercices courants et à venir;
- les cibles financières de redressement et les mesures à prendre pour les atteindre;
- l'incidence financière des mesures de redressement sur la situation financière;
- les moyens pris par l'établissement pour faire un suivi approprié de l'application des mesures;
- la résolution du conseil d'administration qui approuve le plan de redressement.

Si, à la suite de la finalisation de l'exercice financier 2019-2020, le Collège ne réalise pas les objectifs du plan de redressement initial, une demande de révision du plan de redressement sera demandée par le Ministère, les éléments suivants doivent être présentés :

- l'explication des causes de la non-réalisation des objectifs du plan de redressement initial;
- une nouvelle projection (en chiffres) de la santé financière anticipée pour l'exercice courant et à venir;
- la révision des cibles financières de redressement et les mesures à prendre pour les atteindre;
- l'incidence financière des nouvelles mesures de redressement sur la situation financière;
- la révision des moyens pris par l'établissement pour faire un suivi approprié de l'application des mesures;
- la résolution du conseil d'administration qui approuve le plan de redressement révisé.

Le Ministère analyse le plan proposé et convient des corrections à apporter, s'il y a lieu, avec l'établissement.

L'établissement assure le suivi du plan de redressement et soumet, le cas échéant, les modifications nécessaires au Ministère. Le Ministère peut exiger que l'établissement dépose un rapport de suivi du plan.

Le cas échéant, le rapport est transmis au Ministère au plus tard 45 jours après la fin de la période visée. Il doit être approuvé par le conseil d'administration de l'établissement ou par un comité dûment mandaté par ce dernier.

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Institut Trebas Québec inc.
550, rue Sherbrooke Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 1B9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Institut Trebas Québec inc. 550, rue Sherbrooke Ouest, 6 ^e étage Montréal (Québec) H3A 1B9	749738	<ul style="list-style-type: none">◆ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- LCL.00 Gestion d'événements et de spectacles- NNC.0E Gestion dans l'industrie de la musique- NNC.0T Enregistrement sonore- NNC.0U Sonorisation- NNC.0V Conception sonore- NWY.1F Production cinématographique et télévisuelle- NWY.1V Marketing numérique et médias sociaux ◆ Cours, sans agrément aux fins de subventions, en formation à distance :<ul style="list-style-type: none">- 410-GAE-TQ Promotion- 410-GAG-TQ Réalisation- 410-GAL-TQ Marketing numérique- 410-GAM-TQ Marketing- 410-GAQ-TQ Communication et médias sociaux- 410-GAR-TQ Démarrage d'entreprise- 410-GAS-TQ Gestion et financement d'entreprises culturelles- 410-GAT-TQ Contrat et droit d'auteur- 410-GAU-TQ Gestion de carrière d'artistes- 410-GAV-TQ Édition de la musique- 410-GAW-TQ Production de spectacles- 410-GAX-TQ Industrie musicale

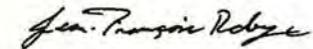
Titulaire du permis : INSTITUT TREBAS QUÉBEC INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 5 septembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

RECOMMANDÉ

Québec, le 28 août 2019

Monsieur Stéphane André
Directeur
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée
à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
5455, avenue de Gaspé, bureau 430
Montréal (Québec) H2T 3B3

Objet : Modification de permis - ajout d'un nouveau programme

Monsieur le Directeur,

La Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé a procédé à l'analyse de votre demande de modification de permis.

Nous vous informons par la présente qu'une décision ministérielle nous a été rendue, vous accordant l'ajout à votre permis d'un nouveau programme *Réalisation artistique et technique de jeux vidéo* (NTL.1M) conduisant à une attestation d'études collégiales.

Vous trouverez en annexe le permis de Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. Je vous invite à vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et à prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

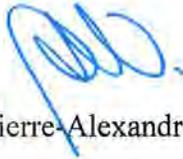
Aussi, assurez-vous que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

... 2

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, M^{me} France Coulombe à l'adresse suivante : france.coulombe@education.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
5455, avenue de Gaspé, bureau 430
Montréal (Québec) H2T 3B3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
5455, avenue de Gaspé, bureau 430
Montréal (Québec) H2T 3B3

693603

- ♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :
 - NTL.1J Réalisation d'un film d'animation numérique
 - NTL.1M Réalisation artistique et technique de jeux vidéo

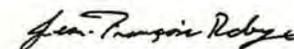
Titulaire du permis : RUBIKA, ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CRÉATION NUMÉRIQUE APPLIQUÉE À L'ANIMATION, AU DESIGN ET AU JEU VIDÉO INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 28 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 29 octobre 2019

Madame Josée Prud'homme
Directrice générale
Cargair Ltée
6100, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

Objet : Renouvellement et modification de permis

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis de Cargair Ltée relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, veuillez vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 1

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Cargair Ltée
6100, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation

Code de l'organisme

Services éducatifs autorisés

Cargair Ltée
6100 et 6050, route de l'Aéroport
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

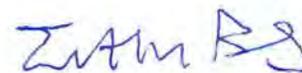
693651

- ◆ Attestation d'études collégiales sans agrément aux fins de subventions :
 - EWA.0Y Pilotage professionnel d'aéronef
 - EWA.13 Pilote professionnel - avion

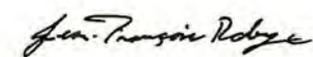
Titulaire du permis : CARGAIR LTÉE

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 28 octobre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 29 octobre 2019

Monsieur Roland Auger
Directeur général
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 240
Montréal (Québec) H3H 1E8

Objet : Renouvellement et modification de permis

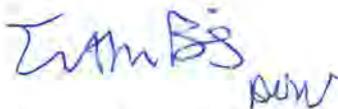
Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, veuillez vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 1

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 240
Montréal (Québec) H3H 1E8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. 1980, rue Sherbrooke Ouest, bureaux 240, 609, 709 et 711 Montréal (Québec) H3H 1E8	693610	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - EEC.36 Technologie de génie civil – Conception et essais - LCA.FD Gestion de l'approvisionnement à l'international - LEA.CQ Techniques de l'informatique – Test de logiciels

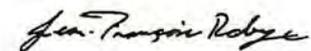
Titulaire du permis : COLLÈGE DE GESTION, TECHNOLOGIE ET SANTÉ MATRIX INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022

Fait à Québec, le 28 octobre 2019



Esther Blais
Directrice générale
des affaires collégiales



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Isart Digital Montréal Inc.
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, suite 1000
Montréal (Québec) H3G 1R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Isart Digital Montréal Inc. 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, suite 1000 Montréal (Québec) H3G 1R8	693600	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : <ul style="list-style-type: none">- LEA.CY Programmation des mécaniques de jeu vidéo- LEA.CZ Programmation des moteurs de jeu vidéo- NTL.1C Spécialisation Artiste 3D - Cinéma- NTL.1D Spécialisation Artiste 3D – Jeu vidéo- NTL.2R Artiste 3D pour le cinéma et le jeu vidéo- NWE.05 Conception des mécaniques de jeu vidéo

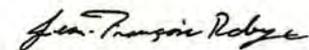
Titulaire du permis : ISART DIGITAL MONTRÉAL INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 28 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

N° 260501

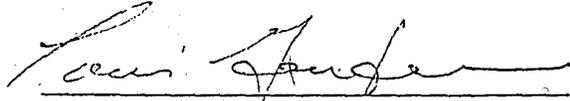
Accordé en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9.1) pour dispenser, avec agrément aux fins de subventions, à l'installation indiquée, les programmes conduisant aux diplômes d'études collégiales suivants :

<u>Enseignement</u>	<u>Programmes</u>	<u>Installation</u>
Préuniversitaire	200.B0 - DEC Sciences de la nature	1687, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	300.A0 - DEC Sciences humaines	
	500.A1 - DEC Arts et Lettres	
	700.A0 - DEC Sciences, Lettres et Arts	
	700.B0 - DEC Histoire et civilisation	
	200.10 - DEC Sciences de la nature / Cheminement Baccalauréat international	
	300.10 - DEC Sciences humaines / Cheminement Baccalauréat international	

Ce permis est délivré sans échéance.

Titulaire du permis : COLLÈGE LAFLÈCHE
 Établissement : COLLÈGE LAFLÈCHE
 1687, boulevard du Carmel
 Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

Fait à Québec le 10 février 2004



Le directeur de l'enseignement collégial privé

Le ministre de l'Éducation 

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3E1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège TAV 5030, rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V 4J8	693511	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.1T Intervention inclusive dans les services de garde à l'enfance- LCA.EU Office Systems and Accounting◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 200.B0 Sciences de la nature (éducation physique)- 300.A0 Sciences humaines (éducation physique)- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (éducation physique)- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)
Collège TAV 5995, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C9		

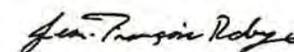
Titulaire du permis : COLLÈGE TAV

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 9 avril 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3E1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège TAV 5030, rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V 4J8	693511	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- JNC.1T Intervention inclusive dans les services de garde à l'enfance- LCA.EU Office Systems and Accounting◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 200.B0 Sciences de la nature (éducation physique)- 300.A0 Sciences humaines (éducation physique)- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (éducation physique)- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (éducation physique)- 500.A1 Arts, lettres et communication (éducation physique)
Collège TAV 5995, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C9		

Titulaire du permis : COLLÈGE TAV

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 9 avril 2019

Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3E1

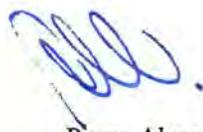
est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège TAV 6333, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3E1	693510	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 200.B0 Science de la nature- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication ◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EEC.1Y Courtage immobilier résidentiel- EEC.28 Techniques de dessin du bâtiment assisté par ordinateur- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.0W Stratégies d'intervention en développement du langage- JNC.1N Techniques d'éducation spécialisée- JNC.1T Intervention inclusive dans les services de garde à l'enfance- JYC.08 Intervenant en mise en forme physique- LCA.7C Commerce international- LCA.D2 Marketing Internet- LCA.EU Office Systems and Accounting- LEA.6P Architecture et gestion de réseaux- LEA.D0 Programmation d'applications mobiles

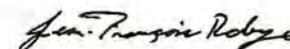
Titulaire du permis : COLLÈGE TAV

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 9 avril 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3E1

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège TAV 6333, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3E1	693510	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 200.B0 Science de la nature- 300.A0 Sciences humaines- 322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance- 351.A0 Techniques d'éducation spécialisée- 500.A1 Arts, lettres et communication◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- EEC.1Y Courtage immobilier résidentiel- EEC.28 Techniques de dessin du bâtiment assisté par ordinateur- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance- JNC.0W Stratégies d'intervention en développement du langage- JNC.1N Techniques d'éducation spécialisée- JNC.1T Intervention inclusive dans les services de garde à l'enfance- JYC.08 Intervenant en mise en forme physique- LCA.7C Commerce international- LCA.D2 Marketing Internet- LCA.EU Office Systems and Accounting- LEA.6P Architecture et gestion de réseaux- LEA.D0 Programmation d'applications mobiles

Titulaire du permis : COLLÈGE TAV

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 9 avril 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
90, rue Dorval
Trois-Rivières (Québec) G8T 5X7

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans
chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières 90, rue Dorval Trois-Rivières (Québec) G8T 5X7	260507	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 141.A0 Techniques d'inhalothérapie- 310.C0 Techniques juridiques- 410.D0 Gestion de commerces- 412.A0 Techniques de bureautique◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions pour un nombre maximal de 90 inscrits sur 3 ans :<ul style="list-style-type: none">- 140.A0 Techniques d'électrophysiologie médicale- 144.A0 Techniques de physiothérapie◆ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- LCA.86 Administration financière informatisée

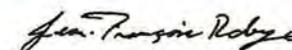
Titulaire du permis : ÉCOLE COMMERCIALE DU CAP INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 27 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
90, rue Dorval
Trois-Rivières (Québec) G8T 5X7

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

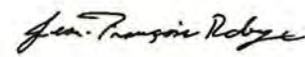
Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières, Longueuil 150, place Charles-Le Moyne, bureau 2060 Longueuil (Québec) J4K 0A8	693540	<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 180.A0 Soins infirmiers◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 141.A0 Techniques d'inhalothérapie- 144.A0 Techniques de physiothérapie
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières, Longueuil 901, chemin Tiffin Longueuil (Québec) J4P 3G6		<ul style="list-style-type: none">◆ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 180.A0 Soins infirmiers (éducation physique)◆ Diplôme d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- 141.A0 Techniques d'inhalothérapie (éducation physique)- 144.A0 Techniques de physiothérapie (éducation physique)

Titulaire du permis : ÉCOLE COMMERCIALE DU CAP INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 27 août 2019


Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé


Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : École des entrepreneurs du Québec
503, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
École des entrepreneurs du Québec 503, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A8	693681	<ul style="list-style-type: none">♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- LCA.F6 Acquisition et gestion d'entreprise- LCA.FB Gestion de commerce en ligne ♦ Attestation d'études collégiales par formation à distance, sans agrément aux fins de subventions :<ul style="list-style-type: none">- LCA.F6 Acquisition et gestion d'entreprise- LCA.FB Gestion de commerce en ligne

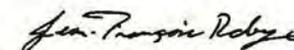
Titulaire du permis : ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 28 août 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre, de la formation
continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Québec, le 7 novembre 2019

Monsieur Patrick Richarson
Directeur général
Sélect aviation centre de formation
4789, boulevard Allard, hangar 10
Drummondville (Québec) J2A 2R8

Objet : Modification de permis

Monsieur le Directeur général,

Vous trouverez ci-joint le permis de Sélect aviation centre de formation relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

De plus, veuillez vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre-Alexandre Masson

p. j. 2

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

La Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Sélect aviation centre de formation
4789, boulevard Allard, hangar 10
Drummondville (Québec) J2A 2R8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Sélect aviation centre de formation 4789, boulevard Allard, hangar 10 Drummondville (Québec) J2A 2R8	693695	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - EWA.16 Pilotage du transport aérien, spécialisation avion - EWA.17 Pilotage du transport aérien, spécialisation hélicoptère, IFR - EWA.18 Pilotage du transport aérien, spécialisation brousse - EWA.1F Pilotage du transport aérien-ATPL intégrée - EWA.1G Pilotage du transport aérien-Hélicoptère CPL

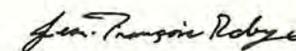
Titulaire du permis : RICHCOPTER INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Fait à Québec, le 6 novembre 2019



Pierre-Alexandre Masson
Directeur de la planification de l'offre,
de la formation continue et de l'enseignement privé



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).